



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications**

La grille des spécifications applicable à la zone H2256 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par l'ajout de l'usage H7 et des spécifications afférentes à celui-ci indiquées à l'annexe A jointe au présent règlement.

Adopté le 17 novembre 2014

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 DÉCEMBRE 2014